

Affiché le

## **ARRETE MUNICIPAL n°93/2023**

## Arrêté de stationnement route de Nantes le Vendredi 8 décembre 2023

Le Maire de la Commune de Frossay, (Loire-Atlantique),

VU Le Code Général des Collectivités territoriales,

**VU** Le code de la Route,

**VU** L'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1-8ème Partie, signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992, modifié,

Considérant le besoin d'entretenir la végétation de chaque côté de la route de Nantes par la Commune le vendredi 8 décembre 2023 de 8h00 à 17h00.

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique,

## ARRETE

<u>Article 1er</u>: le vendredi 8 décembre 2023 de 8h00 à 17h00, le stationnement sera interdit de chaque côté de la route de Nantes de l'intersection de la route de Nantes et la rue Alexis Maneyrol jusqu'au Clos Jouan (la RD98 de la VC4 au CE9).

Article 2 : la signalisation sera mise en place par les services techniques de la Commune.

<u>Article 3</u>: Pendant les périodes d'inactivité du chantier notamment de nuit et les jours non ouvrables, les signaux mis en place seront déposés quand les motifs, ayant conduit à les implanter, auront disparu (présence de personnel, d'engins et d'obstacles).

<u>Article 4</u> : Le présent arrêté sera transmis à la Gendarmerie, à la Police Municipale, au demandeur.

Le 5 décembre 2023

Le Maire, Sylvain SCHERER